



Atelier de la Commission Locale de l'Eau

LA LANDE DE FRONSAC, SALLE DE LA MAIRIE,
07 juin 2024

COMPTE RENDU

Membres de la
Commission Locale de l'Eau (CLE) Dordogne Atlantique

☒ 31 participants (membres et accompagnateurs)

Ordre du jour et déroulé :

Atelier de travail de la CLE : écriture du PAGD/Règlement du SAGE

- Cadre de séquence des ateliers
- Méthode de travail et objectifs visés
- Temps des débats
- Bilan et clôture de la journée

Etaient présents ou représentés (17 membres) :

Collège des collectivités (8 membres présents) :

M. DELMARES Frédéric, représentant EPIDOR
M. GALAND Jean, Président de la CLE, Conseiller départemental de la Gironde
M. BREILLAT Jacques, Mairie de Castillon-la-Bataille
M. SEILLEN Cyril, Mairie de Bonneville-et-Saint-Avit de Fumadières
M. GILLAIZEAU Pauline, Syndicat Mixte des Eaux et Rivières de l'Entre deux Mers (SMER'E2M)
M. MAUGEY Serge, Mairie de Branne
M. REDON David, Conseiller communautaire de l'Agglomération du Libournais
Mme. HACHE Hélène, Communauté d'Agglomération Bergeracoise

Collège de l'Etat (5 membres présents ou représentés) :

Mme. NIGAY Célia, Représentante de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne
Mme. DELRIEUX Céline, Représentante de la Préfecture de Dordogne
Mme. PERROT Lisa, Représentant la DDTM de la Gironde
M. DURAND Côme, Représentant de la DREAL Nouvelle-Aquitaine
M. RIFFAUD Alan, Représentant de l'Office Français de la Biodiversité, département de la Dordogne

Collège des usagers (4 membres présents) :

Mme. DUBOURNAIS Sabrina, Conseil interprofessionnel du vin de Bordeaux (CIVB)
M. THOMAS ARCHAMBEAU David, Electricité De France Hydro Centre
M. DESMAREDT Guillaume, UNICEM Nouvelle Aquitaine
Mme. DUVAL Marie, Comité Régional de canoë kayak Nouvelle-Aquitaine

Assistaient également à la réunion (16 personnes) :

Mme. SIMO-RAMIRO Arancha, département de la Gironde
Mme. GRAMMONT Martine, département de la Dordogne
Mme. MICHON Alice, Communauté d'Agglomération Bergeracoise
M. DUFY Christophe, Communauté d'Agglomération Bergeracoise
M. ALACON Chloé, UNICEM Nouvelle Aquitaine
M. HERAULT Sébastien, Electricité De France Hydro Centre
M. BENEY Louis (stagiaire), Electricité De France Hydro Centre
M. GAROT Jean-Marc, Fédération des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques de la Dordogne
M. ROULEAU Baptiste (stagiaire), Mairie de Branne

Mme. GUERIN Christine, EPIDOR
Mme. COUTURIER Adeline, EPIDOR
M. THIELEKE Roland, EPIDOR
M. MOINOT Frédéric, EPIDOR
M. LALOGNE-NEIGE Guillaume, EPIDOR
M. MICHEL Guillaume, bureau « Du Vert dans les Rouages »
Mme. PALLIER Clotilde, bureau « Du Vert dans les Rouages »

Etaient excusés à la réunion :

Collège des collectivités

M. FOURCAUD Serge, Maire de Bonneville-et-Saint-Avit de Fumadières
M. APPOLOT Joël, Mairie de Saint-Emilion
M. MERCIER LACHAPELLE Bernard, Syndicat Mixte des Eaux et Rivières de l'Entre deux Mers (SMER'E2M)
Mme. CAROT Annick, Mairie de Bayac
M. DELRIEUX Benjamin, Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine
Mme. DHELIAS Danièle, Conseil départemental du Lot-et-Garonne
M. DOBBELS Stéphane, Conseil départemental de la Dordogne
M. DELTEIL Pascal, Conseil départemental de la Dordogne
M. LABORDE Sébastien, Conseil départemental de la Gironde
M. LETURGIE Marc, Communauté d'Agglomération Bergeracoise
M. PENAUD Jean-Philippe, Mairie de Savignac-de-Duras

Collège de l'Etat

M. ILBERT Nicolas, Agence de l'Eau Adour-Garonne
Mme. PERRIER Valérie, Agence de l'Eau Adour-Garonne
Mme. BAGUET Rachel, Agence de l'Eau Adour-Garonne

Collège des usagers

M. GAROT Jean-Marc, Fédération des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques de la Dordogne
M. DENOUEIX Arnaud, Fédération des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques de la Dordogne
M. CAZENAVE Olivier, ASA des palus d'Arveyres-Génisac
M. BARBEROLLE Georges, Association protection et avenir du patrimoine et de l'environnement en Dordogne
M. DELEBECQUE Luc-Olivier, Centre Régional de la Propriété Forestière de Nouvelle-Aquitaine



Cadre de séquences d'ateliers

M. Jean GALAND, Président de la CLE du SAGE Dordogne Atlantique, ouvre la séance en remerciant les membres de la CLE, et autres accompagnateurs. Il se félicite de l'importante participation malgré une représentation encore trop fragile des élus et appelle à un travail participatif dynamique et fructueux.

Mme. Christine GUERIN fixe le cadre des séquences d'ateliers comme arrêtés avec les membres de la CLE en séance du 30 avril 2024 :

- Des ateliers d'écriture du PAGD/Règlement qui engagent la dernière phase d'élaboration du SAGE : vers une traduction opérationnelle de la stratégie retenue par la CLE pour le territoire de Dordogne Atlantique.
- Un calendrier proche rythmé autour de 4 dates : atelier CLE du 7 juin, ateliers territoriaux des 18 et 25 juin, séance du Bureau de la CLE du 9 juillet.
- Un calendrier automne-hiver à confirmer à l'issue des premiers ateliers.
- Un document fondateur – la stratégie du SAGE – qui est intégrateur des enjeux du SAGE et du

changement climatique et dont les orientations et sous-orientations définissent l'ambition de la CLE pour le territoire.

- Une écriture du PAGD et du règlement du SAGE qui sera itérative, participative et délibérante.

Mme. Christine GUERIN rappelle l'articulation de la stratégie en chapitres clés – quatre chapitres intégrateurs des enjeux – et les choix ayant conduit à cet articulation. Elle énonce également les cinq objectifs transversaux faisant lien entre toutes les thématiques abordées dans la stratégie (Figure 1).

Sur cette base, elle convie les participants à travailler sur une première version de mesures projets selon la méthode participative définie par le prestataire « Du Vert dans les Rouages ». Elle ajoute que pour faire le lien avec la stratégie, les orientations et sous-orientations de celles-ci sont rappelées sur chaque table (voir annexe 1 du présent compte-rendu).

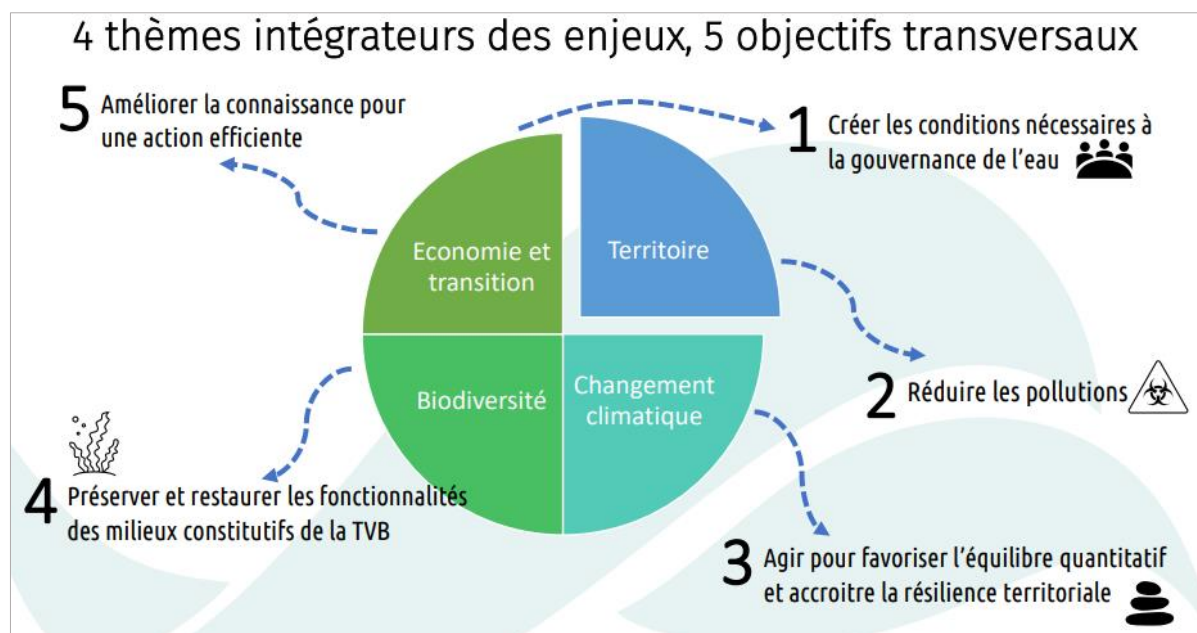


Figure 1 : Schéma d'articulation de la stratégie du SAGE



Méthode de travail en atelier

M. Guillaume MICHEL, du bureau « Du Vert dans les Rouages » se présente aux participants et explique les modalités de son accompagnement auprès de la CLE dans la phase d'écriture du programmes d'action (PAGD) et du règlement du SAGE.

Il indique que l'atelier du jour est la toute première étape de travail à cet effet et qu'à cette occasion, les membres de la CLE et les accompagnateurs vont être amenés à prendre connaissance et à débattre autour d'un premier jeu de mesures projets du SAGE. Ce premier jeu de mesures a été élaboré à partir des axes stratégiques retenus par la CLE et a vocation à faire réagir, à construire les débats et à dessiner les actions futures. Chaque proposition de mesure fait l'objet d'une carte devant être mise en discussion autour d'un plateau de jeu divisé en 4 classes :

- Validée [la mesure n'amène pas d'objection]
- A retravailler [terminologie à préciser, éléments de méthode à ajouter, ...]
- A transformer [disposition ↔ règle]
- Controversée [la mesure n'est pas définitivement exclue mais nécessite d'être reprise sur le fond et la forme]

Les cartes mesures sont construites selon un même schéma (Figure 2) avec distinction :

- Du **thème intégrateur** des enjeux du SAGE auquel la mesure est rattachée [territoires ; changement climatique ; biodiversité ; économie & transitions]
- Du **statut** de la mesure [action volontaire ; recommandation ; mise en compatibilité ; règle]
- Du **titre** de la mesure
- De l'**objectif visé** par la mesure
- Des **éléments de méthode** associés à la mesure.

Mme. Christine GUERIN complète les propos en indiquant qu'un SAGE est systématiquement construit autour de règles et de dispositions. Et de préciser les définitions suivantes :

- **Règlement** : document contenant des règles édictées par la CLE afin d'assurer la réalisation des objectifs prioritaires du SAGE (PAGD).
- **Dispositions** : déclinaisons opérationnelles de la stratégie et des objectifs généraux du SAGE. Elles relèvent de 3 statuts différents suivant qu'elles constituent des dispositions de compatibilité, des recommandations ou des actions volontaires (détails page suivante : Tableau 1).

Elle ajoute que par défaut, le statut le plus « contraignant » des éléments de méthode associés à chaque disposition a été inscrit dans les cartes mesures.

M. Guillaume MICHEL appelle à travailler autour de quatre temps forts (Tableau 2) :

- Temps 1 (matinée) : découverte et débats autour des cartes mesures
- Temps 2 (matinée) : affichage au mur des cartes débattues et regroupées par catégorie (voir détail ci-après). Echanges croisés entre les participants
- Temps 3 (après-midi) : analyse des controverses
- Temps 4 (après-midi) : recherche de consensus en plénière.

Il rappelle les règles de bon fonctionnement de la démarche participative (écoute, bienveillance, ...) et invite les participants à se regrouper, de manière équilibré en nombre et en représentation par table.

TERRITOIRES	1.1
Action volontaire	
Etablir un référentiel des « paysages de l'eau » / plan paysage centré sur la rivière domaniale et ses affluents (dont espaces de confluences, sites Natura 2000, ENS, ZNIEFF, ...) à l'échelle Dordogne Atlantique	
Objectif visé	
Eviter l'écueil de la dispersion des discours, des efforts et des objectifs dans la conduite d'actions intégrées pour la valorisation des fonctionnalités de l'eau au sein de l'aménagement du territoire et du développement urbain	
Eléments de méthode	
-Etablir un diagnostic paysager de bassin -Définir une stratégie de valorisation paysagère et des objectifs opérationnels par séquence paysagère -Définir un programme d'actions opérationnelles à mettre en œuvre à court/moyen/long terme -Proposer un cadre pour l'animation, le suivi et l'évaluation du plan paysage lors de sa mise en œuvre	

Figure 2 : Exemple de carte mesure du SAGE

Les dispositions de compatibilité s'imposent aux décisions administratives prises dans le domaine de l'eau, aux documents de planification et aux schémas régionaux et départementaux des carrières. Ces décisions et documents doivent alors être compatibles et/ou rendus compatibles avec la disposition. Ce type de dispositions s'appuie sur un cadre législatif et/ou réglementaire existant pour l'adapter et/ou le préciser par rapport aux enjeux locaux (hiérarchisation géographique, délai de réalisation selon le calendrier prévisionnel...).

Les recommandations ont vocation à faire évoluer les pratiques et modes d'action de certaines activités au regard des objectifs généraux fixés par le SAGE. Elles reposent sur la volonté des acteurs à s'engager à appliquer le SAGE. Ces dispositions n'ont pas de portée juridique contraignante. Elles sont cependant nécessaires pour traduire la stratégie du SAGE, qui ambitionne de se placer à l'interface des mondes de l'eau et de l'aménagement et de l'urbanisme. La CLE et la structure porteuse du SAGE peuvent néanmoins se doter de moyens pour favoriser et faciliter leur mise en œuvre.

Les actions volontaires sont prises par la CLE, la structure porteuse ou/et les autres acteurs partenaires du SAGE. Elles concernent des actions concrètes à mener. Elles n'ont pas de portée juridique contraignante.

Tableau 1 : Dispositions d'un SAGE et leurs différents statuts

Temps 1	Les participants sont invités à se réunir par petits groupes de travail de 5 à 6 personnes, autour d'une thématique de travail (les thèmes intégrateurs). Les cartes sont regroupées par orientations (en paquets). En effet, les cartes d'une même orientation peuvent être interdépendantes ; il est donc important d'en prendre connaissance simultanément. Le prestataire invite les participants à se saisir d'un paquet, à distribuer les cartes et à en faire une lecture collective. Puis le débat s'organise pour trier les cartes selon les quatre classes du plateau de jeu. Les raisons motivant le choix entre une classe et une autre doivent être notifiées au dos de chaque carte pour reprise ultérieure des cartes par la structure porteuse du SAGE
Temps 2	Affichage des cartes au mur par catégorie et échanges croisés entre les participants pour trouver un consensus sur les regroupements de cartes et/ou faire le choix de les réorganiser. Les cartes controversées sont mises de côté pour être retravailler ultérieurement (temps 3)
Temps 3	Par petits groupes, les participants sont invités à analyser les controverses. L'objectif est de chercher à bien identifier les points de tension : comprendre ce sur quoi il y a désaccord dans un premier temps. Pour cela, le groupe est invité à compléter pour chaque mesure une grille des controverses (Figure 3)
Temps 4	A l'issue de l'analyse des controverses, les participants se retrouvent en plénière pour partager et écouter les propositions formulées par chacun des groupes permettant d'aboutir ou de tendre vers un consensus sur les controverses

Tableau 2 : Articulation et teneur des temps de travail collaboratif autour des cartes mesures du SAGE



Grille d'analyse de controverse

Nom de la mesure controversée (disposition ou règle)

Quels sont les éléments qui font débat ? (sur quoi sommes-nous en désaccord ?)

Quels sont les éléments de consensus ? (sur quoi sommes nous d'accord ?)

Quel compromis est proposé ? (ce que le groupe retient pour avancer)

DO NOTER
DANS LES
BOUCHES

Figure 3 : Grille d'analyse de controverse

Temps des débats

A l'issue des temps 1 et 2 de l'atelier, le jeu de cartes mesures (54 cartes) a été catégorisé comme suit :

- 21 cartes mesures validées (Tableau 5 & Tableau 6)
- 30 cartes mesures à retravailler (Tableau 7, Tableau 8, Tableau 9 & Tableau 10)
- 1 carte mesure rejetée (Tableau 11)
- 1 carte mesure ajoutée (Tableau 12)
- 2 cartes mesures controversées (Tableau 13).

Les remarques formulées ont été retranscrites dans un tableau détaillé¹. Parmi elles, un certain nombre sont mineures (terminologie, numérotation, ...), voire mettent en exergue la difficulté à retranscrire clairement les éléments de méthode dans un format synthétique ou bien encore la nécessité d'éclairage sur les modalités de mise en œuvre des actions (portage, calendrier, priorités, ...). Les mesures font souvent consensus mais nécessitent des points d'amélioration (par exemple la césure d'une mesure en 2 mesures distinctes²), voire plus de détails (étape suivante de rédaction des dispositions et des règles du SAGE). Les explications de la cellule d'animation lors des débats simplifient souvent la compréhension par les membres de la CLE des mesures projets (explicitation des contours de la mesure, du choix de certains verbes, ...). Les modifications apportées au regard des débats ont été explicitées dans le tableau précité selon le principe de l'itération. Certaines demandes relevant de l'écriture détaillée des mesures n'ont pas pu être intégrées à ce stade mais sont bancarisées pour consolider le travail d'écriture du PAGD et du règlement du SAGE.

Le jeu de cartes mesures retravaillé est présenté en pages suivantes. Son format synthétique est conservé s'agissant de le proposer à un plus large public à l'occasion de la tenue des ateliers territoriaux.

Concernant les deux cartes mesures controversées – **M6.2 : protéger les zones humides**, **M6.4 : encadrer l'existence de plans d'eau sur le territoire** – l'objet de la controverse, dans les deux cas, est apparu lié au caractère prescriptif (règle). Ce n'est pas en soit l'intérêt de la règle qui est discuté mais sa portée (contours de la règle, exceptions, ...). Ci-contre, pour chacune des controverses, la synthèse des grilles d'analyse (Tableau 3 & Tableau 4).

Nom de la mesure controversée

Protéger les zones humides

Éléments faisant débat

Table 1 : Risque de tout bloquer. Arrêt de toute destruction sauf intérêt général

Table 2 : La méthode (aller au-delà de la réglementation). Sanctuarisation = danger

Table 3 : L'ambition (surface, zonage, exception) : où placer le curseur ?

Éléments de consensus

Table 1 : Intérêt de leur protection en lien avec le changement climatique (services écosystémiques)

Table 2 : Limiter la destruction des zones humides et favoriser leur préservation

Table 3 : La protection des zones humides comme règle et tous les enjeux/bénéfices des zones humides : biodiversité, risques inondation, zones tampons, etc.

Compromis proposés

Table 1 : Toute atteinte aux zones humides est soumise à autorisation dès le premier m² impacté. Intégrer les zones humides aux documents d'urbanisme ; compensation

Table 2 : Bien réfléchir aux exceptions. Prendre exemple de la règle du SAGE Isle-Dronne (abreuvement du bétail en questionnement quant aux exceptions)

Table 3 : Réflexion sur un périmètre plus large que la commune (EPCI par exemple). Sur les périmètres de protection de captages, établir une priorité de protection des zones humides

Tableau 3 : Synthèse des grilles d'analyse des controverses – Projet de règle sur les zones humides

Nom de la mesure controversée

Encadrer l'existence de plans d'eau sur le territoire

Éléments faisant débat

Table 1 : Définir les types de plans d'eau concernés (quels usages), les impacts sur le milieu, les avantages-inconvénients

Table 2 : Réglementation existante suffisante ou non ? Impacts des plans d'eau sur le fonctionnement des cours d'eau et autres milieux naturels

Table 3 : Titre, objectifs et méthode (au-delà de la réglementation)

Table 4 : L'interdiction totale de création de tout nouveau plan d'eau est trop extrême

Éléments de consensus

Table 1 : Etat initial précis des plans d'eau (approche intégrée par sous-bassin versant)

Table 2 : Besoin d'encadrement des plans d'eau sous le seuil de déclaration (impacts cumulés par sous-bassin versant). Priorisation des usages

¹ Des contacts ultérieurs avec les participants ont pu être pris par la cellule d'animation pour s'assurer de la bonne compréhension des

annotations écrites (pour exemple, prise de contact auprès de Mme. Alice MICHON de la CAB, de Mme. Céline DELRIEUX de la DDT24).

² Cartes mesures version 2 : 5.3, 5.4, 5.5. et 5.6.

Table 3 : Une création ↔ 1 effacement (équivalence des fonctionnalités hydrauliques et hydrobiologiques). A mettre en discussion le ZPEN (Zéro Plan d'Eau Net) à l'échelle de certains sous-bassins versants prioritaires

Table 4 : Une trop grande diversité de plans d'eau est néfaste. Les plans d'eau sans usage sont néfastes (effacement)

Compromis proposés

Table 1 : Effacement en compensation de la création de nouveaux plans d'eau. Renaturation. Equipement des ouvrages dont existants (principes d'optimisation et de sobriété). Abaissement du seuil d'autorisation

Table 2 : Principe de compenser la création de tout nouveau plan d'eau en gardant certaines mesures dérogatoires (cf. SAGE Isle-Dronne)

Table 3 : Règle à accompagner par de la médiation/psychologie. Être attentif aux exceptions et usages

Table 4 : Autoriser de manière permanente les réutilisations des plans d'eau. Mutualisation des plans d'eau ?

*Tableau 4 : Synthèse des grilles d'analyse des controverses –
Projet de règle sur les plans d'eau*

Chapitre	N°	Statut	Intitulé_V2	Objectif_V2	Méthode_V2
Territoires	2.5.	Action volontaire	Créer les conditions d'une gouvernance cohérente et dynamique entre gestionnaires du domaine public fluvial et des bassins versants affluents	Renforcer une gouvernance collaborative et partagée des milieux aquatiques à l'échelle du SAGE	Conforter le réseau d'acteurs gestionnaires des milieux aquatiques du SAGE Identifier des personnes ressources pour pallier l'hétérogénéité des compétences et favoriser le partage des savoirs Faire travailler les structures ensemble : partage des connaissances, déclinaison commune des orientations du SAGE Développer la communication/formation auprès des élus (structures gestionnaires, CLE) et autres acteurs territoriaux (riverains, usagers, ...)
Territoires	3.1	Action volontaire	Créer une commission inter-SAGE « palus » en préfiguration d'un parc naturel régional des palus (Dordogne, Isle, estuaire de la Gironde rive droite)	Doter le territoire d'une véritable instance décisionnelle à l'échelle des palus de basse Dordogne (Dordogne, Isle, estuaire de la Gironde rive droite)	Constituer un collectif de réflexion inter SAGE sur les palus Préfigurer un périmètre Identifier les enjeux pouvant soutenir la création d'un PNR
Territoires	3.4	Recommandation	Inciter et accompagner les collectivités pour développer des politiques de réduction de la vulnérabilité	Réduire la vulnérabilité des biens et des personnes aux risques d'inondation et améliorer la résilience des territoires	Réaliser des diagnostics de vulnérabilité et programmes d'action de réduction de la vulnérabilité associés Amélioration de la culture du risque auprès des acteurs économiques, des usagers et eu grand public Renforcer la prise en compte des risques dans les documents d'urbanisme par la reconnaissance de zones d'expansion de crue, la réservation de parcelles...
Changement climatique	4.1	Mise en compatibilité	Intégrer l'aléa ruissellement dans les documents d'urbanisme et les plans de gestion des bassins versants	Prévenir et limiter les risques liés à l'aléa ruissellement	Inscrire dans les documents d'urbanisme (SCoT, PLU-i) et les plans de gestion des bassins versants (PPG), toutes zones inondables potentielles Adapter l'occupation des sols et réduire la vulnérabilité en zone d'aléas Disposer de zonages liés à ce risque pour une intégration dans les documents de planification
Changement climatique	4.2	Règle	Limiter l'imperméabilisation et favoriser l'infiltration in-situ dans les nouveaux projets d'aménagement	Privilégier l'infiltration des eaux pluviales	Privilégier l'infiltration in-situ Limiter l'imperméabilisation en favorisant le recours à des techniques alternatives Favoriser la rétention des eaux pluviales à défaut d'infiltration
Changement climatique	4.3	Recommandation	Définir les modalités favorables à l'infiltration in-situ, voire à la neutralité de l'aménagement en cas de rejet dans les eaux superficielles	Accompagner l'application de la règle de limitation de l'imperméabilisation.	Définir des coefficients de végétalisation par secteurs d'aménagement Proposer de solutions alternatives à privilégier Encadrer des ouvrages d'infiltration et de stockage Garantir la neutralité hydraulique de l'aménagement, dès lors qu'il y a rejet dans les eaux superficielles
Changement climatique	5.2	Action volontaire	Compléter la cartographie des aires de vulnérabilité et de recharge des ressources souterraines stratégiques pour l'AEP (Eocène et Crétacé)	Améliorer la connaissance et mieux prendre en compte la vulnérabilité des ressources souterraines dans l'aménagement du territoire	Etendre les cartes de vulnérabilité du SAGE Nappes profondes (cf. disposition 76) Spécifier les aires de vulnérabilité propres à chaque ressource
Changement climatique	7.2	Recommandation	Doter d'une AUP les portions non couvertes du territoire Dordogne Atlantique	Disposer d'un outil de gestion collective des prélèvements agricoles sur l'ensemble du territoire	Mettre en œuvre une approche intégrée de connaissance et de concertation autour des ressources et des usages (type PTGE Isle) à l'échelle du territoire du SAGE non couvert d'une AUP (eaux superficielles et nappes d'accompagnement) Constituer un comité de réflexion et de travail pour l'élaboration d'une nouvelle AUP Identifier la structure porteuse de l'AUP Rédiger l'AUP en concertation avec la CLE et en cohérence avec le Plan eau
Changement climatique	7.6	Recommandation	Informé la CLE de l'état d'avancement de la Directive ERU	Mieux comprendre la pression des ERU sur le milieu	Proposer un bilan annuel à la CLE : état des lieux et futures programmations
Biodiversité	8.1	Recommandation	Conforter les connaissances sur les principaux facteurs limitants du cycle de vie des poissons migrateurs et en rendre compte à la CLE	Préciser les causes du mauvais état de conservation des poissons migrateurs et apporter des éléments d'aide à la décision de la CLE	Mobiliser l'ensemble de la communauté scientifique pour réaliser un bilan global des connaissances (y compris REX des autres BV) Poursuivre l'amélioration de la connaissance sur la Dordogne en particulier sur : la prédation par le silure, la pêche, la qualité de l'eau et des habitats, les débits, le bouchon vaseux, les barrages Renforcer la connaissance sur les affluents : peuplements piscicoles et habitats favorables (voir disposition 8.3) Informé les membres de la CLE sur l'état des connaissances
Biodiversité	8.4	Mise en compatibilité	Garantir des milieux de vie et de reproduction de qualité sur l'axe Dordogne	Disposer d'habitats en qualité et quantité pour les différentes espèces de poissons migrateurs	Mettre à jour et étendre l'APPB (Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope) sur l'ensemble de l'axe Dordogne Transposer et appliquer à l'issue du projet Life Dordogne les conclusions en matière de gestion sédimentaire Restaurer des sites dégradés (frayères) en cohérence avec les études du projet LIFE Réaliser des études sur les sujets où peu de données existent (chaîne alimentaire et aux micro-polluants)
Biodiversité	8.5	Recommandation	Impliquer la CLE dans les débats sur la continuité écologique en Bergeracois et soutenir la recherche de nouvelles pistes d'action et d'expérimentation	Assurer les conditions suffisantes de libre circulation des poissons migrateurs au niveau des trois barrages du Bergeracois	Présenter à la CLE un bilan annuel sur la mise en œuvre de la réglementation inhérente à la continuité écologique, sur le fonctionnement des ouvrages et le franchissement par les différentes espèces Poursuivre et soutenir la convention bergeracoise et les projets associés et en présenter un bilan à la CLE Mener une démarche prospective sur les 4 concessions du Bergeracois

Tableau 5 : Cartes mesures validées

Chapitre	N°	Statut	Intitulé_V2	Objectif_V2	Méthode_V2
Biodiversité	9.1	Recommandation	Renforcer la gouvernance inter-SAGE à l'échelle du système fluvio-estuarien et coordonner l'action	Créer des conditions d'échange entre les acteurs qui facilitent le partage des enjeux et la mise en place de stratégies de gestion	Créer une commission inter-SAGE Elaborer un cadre d'engagement et de fonctionnement Définir des objectifs de travail et de résultat Elaborer un programme d'action coordonné décliné pour les différents SAGE
Biodiversité	9.2	Recommandation	Poursuivre et conforter le suivi du bouchon vaseux et étudier les facteurs d'amplification du phénomène	Consolider les connaissances du bouchon vaseux sous l'angle physicochimique, biologique et climatique pour une prise de décision éclairée	Maintenir un cadre collectif Conforter les suivis physico-chimiques (MAGEST) Développer les suivis du compartiment biologique et du changement climatique Analyser les facteurs anthropiques d'amplification du phénomène du bouchon vaseux (régulation des débits, rejets, apports sédimentaires) Bénéficier du partenariat d'innovation des jumeaux numériques de l'estuaire de la Gironde
Usages	11.1	Action volontaire	Rendre compte de l'engagement de la filière viti-vinicole en matière de transition écologique pour en faire une force d'avenir	S'appuyer sur l'expérience acquise et la force du collectif pour dynamiser et déployer l'évolution des pratiques de la filière viti-vinicole face aux défis de l'eau	Analyser les retours d'expérience Elaborer un guide de bonnes pratiques Construire un programme de sensibilisation et de formation Animer un réseau d'acteurs moteurs pour sensibiliser, former, accompagner les exploitants dans le changement Engager des réflexions sur un modèle d'excellence de la filière dans le domaine de l'eau associé à une marque Réserve de Biosphère
Usages	11.3	Action volontaire	Engager un programme d'action pour la maîtrise des effluents vinicoles	Limiter l'impact des activités vinicoles sur la ressource en eau et les milieux aquatiques	Créer un comité opérationnel multi-partenarial impliquant les futurs porteurs des actions Identifier les établissements prioritaires et les secteurs les plus sensibles à l'étiage Construire et mettre en œuvre des programmes d'actions (diagnostics individuels ; optimisation des procédures d'hygiène et maîtrise des volumes ; équipements ; animations) Monter un programme incitatif (financement) Evaluer les bénéfices du programme (socio-économique, environnement)
Usages	11.5	Action volontaire	Réaliser une étude diagnostic de l'impact des rejets vinicoles sur la qualité des cours d'eau	Améliorer les connaissances et fournir des éléments d'aide à la décision pour mettre en œuvre des stratégies adaptées	Identifier les points de rejet les plus importants Mise en place des points de suivi et réaliser des campagnes d'analyse (amont et aval) Analyser et partager et les résultats Définir une stratégie d'action
Usages	12.1.	Action volontaire	Créer et conduire un programme d'accompagnement des filières agricoles vers l'agroécologie	Déployer les systèmes agroécologiques à l'échelle des bassins-versants	Créer un comité opérationnel multi-partenarial Proposer un état des lieux de l'existant (pratiques, enjeux environnementaux) Identifier les évolutions possibles des pratiques agricoles avec conservation d'une performance économique Construire et mettre en œuvre des stratégies d'actions (groupes d'agriculteurs, dynamiques de filières) Promouvoir l'atteinte d'un pourcentage de la SAU en infrastructures agroécologiques ≥ à 10% de la surface d'exploitation (HVE3) et le maintien des particularités topographiques Assurer un appui réglementaire et juridique aux acteurs locaux Soutenir une gestion adaptée/durable de la trame verte (haies) et en faire un facteur complémentaire d'économie Communiquer/sensibiliser/former aux nouvelles pratiques
Usages	12.2.	Recommandation	Accompagner les acteurs de la pêche pour le développement et le maintien d'une activité durable	Permettre aux différents types de pêche (professionnel, amateur) de s'inscrire comme des activités durables et conserver une pêche professionnelle viable	Soutenir et favoriser la transition vers les pêches durables et adaptées aux ressources disponibles Accompagner le développement d'une filière commerciale du silure Favoriser la diversification de la pêche professionnelle (tourisme fluvial, étude, suivi et gestion des habitats et des espèces)
Usages	12.3.	Recommandation	Maintenir la navigation de tourisme à une échelle opportune et cohérente avec l'enjeu de préservation de la rivière Dordogne	Accompagner les porteurs de projet qui souhaiteraient développer une activité commerciale de tourisme fluvial sur la rivière Dordogne	Assister les acteurs locaux et porteurs de projet pour concevoir des projets de développement touristique intégrant les mobilités douces dont la navigation Conserver des gabarits de bateaux compatibles avec les caractéristiques naturelles de la Dordogne Mettre en place les moyens de gestion des eaux grises et eaux noires
Usages	12.4.	Recommandation	Créer des partenariats, faire valoir les bonnes pratiques et mieux définir la fonction des sites de carrières au sein des corridors écologiques	Promouvoir une meilleure prise en compte de la biodiversité sur les sites de carrières et en faire des atouts pour le territoire	Créer un comité opérationnel (représentants de carrières, gestionnaires de sites naturels, représentants de SCoT, ...) Diffuser les « bonnes pratiques » (guides, REX, ...) Définir les grands principes d'intégration des sites de carrières dans la logique d'aménagement du territoire et de préservation de la trame verte et bleue (échelle locale et régionale)

Tableau 6 : Cartes mesures validées (suite 1)

Chapitre	N°	Statut	Intitulé_V2	Objectif_V2	Méthode_V2
Territoires	1.1.	Action volontaire	Etablir un plan paysage centré sur la rivière domaniale et ses affluents sur le territoire Dordogne Atlantique	Favoriser la prise en compte des paysages de l'eau comme un atout et un support pour l'aménagement et le développement du territoire	Etablir un diagnostic paysager de bassin ou sur des territoires de gestion cohérents : réseau hydrographique et trame verte associée, patrimoine hydraulique, zones humides, espaces de gestion alternative des eaux pluviales, ... Définir une stratégie évolutive de valorisation paysagère et des objectifs opérationnels Définir un programme d'actions Proposer un cadre pour une animation territoriale
Territoires	1.2.	Action volontaire	Créer une culture commune et une vision partagée des "paysages de l'eau" par la mobilisation des acteurs territoriaux et des réalisations concrètes	Favoriser le partage, l'adoption, l'appropriation et la mise en lumière de ce qui constitue l'identité paysagère du territoire Dordogne Atlantique	Tenir des ateliers locaux sur l'aménagement des territoires riverains (population, associations, activités, ...) Mettre en oeuvre des outils de type ABC Créer des supports d'identité, d'héritage et de valorisation Créer un programme de communication/sensibilisation en s'appuyant sur les actions individuelles et en les fédérant
Territoires	1.3.	Mise en compatibilité	Intégrer des objectifs de qualité paysagère liés à l'eau dans l'aménagement du territoire	Favoriser la prise en compte des paysages de l'eau comme élément structurant et valorisant des projets de territoire	Intégrer dans les documents d'urbanisme les éléments de diagnostic des paysages de l'eau Définir des moyens de protection et de valorisation (avec prise en compte des exceptions)
Territoires	2.1.	Action volontaire	Révéler les patrimoines liés à l'eau à forte valeur et en faire un atout pour le cadre de vie	Valoriser le patrimoine lié à l'eau de la Dordogne et de ses bassins versants affluents	Créer un tracé pédestre "Réserve Biosphère", itinéraire Dordogne Atlantique-UNESCO Mettre en réseau et en cohérence les espaces de nature (Natura 2000, ...) et de ressourcement de la Dordogne et des bassins versants affluents Elaborer un programme de sensibilisation-découverte autour de ce patrimoine
Territoires	2.2.	Mise en compatibilité	Formaliser l'enjeu de préservation/restauration de la trame verte et bleue via les programmations d'aménagement et de gestion du territoire	Mettre en valeur l'espace riverain des cours d'eau	Identifier et formaliser la spécificité des bords de Dordogne, du canal de Lalinde et des confluences Inscrire la servitude de marche pied dans les documents d'urbanisme et faire valoir l'information auprès des acheteurs-notaires Inscrire une marge de retrait suffisante pour tout aménagement/installation par rapport aux berges de cours d'eau Mettre en oeuvre une stratégie de maîtrise foncière type stratégie foncière LIFE Dordogne (espaces riverains Dordogne et affluents) Maintenir et conforter les zones humides et le maillage de la trame verte associée
Territoires	2.3.	Recommandation	Privilégier le génie végétal et le génie écologique, pour la consolidation ou la protection des berges et accompagner les maîtres d'œuvre	Préserver les berges et aubarèdes naturelles jouant un rôle d'interface important dans la vie de la rivière et des milieux aquatiques associés	Encourager le recours aux techniques de génie végétal/écologique (prise en compte des cas particuliers) Faire le choix de mesures adaptées limitant les impacts associés, dès la conception des projets (ERC) Définir les critères minima à respecter pour la réalisation des opérations de consolidation/protection de berges Etablir un plan de gestion des berges objets des travaux Elaborer un guide technique de recommandations (y compris en termes d'entretien) Elaborer des clauses types à intégrer dans les programmes et cahiers des charges des opérations de consolidation/protection de berges
Territoires	2.4.	Recommandation	Mettre en cohérence la gestion des marges riveraines de la Dordogne avec les enjeux de conservation de la rivière	Garantir un équilibre durable entre développement des usages et préservation des espaces à forte valeur patrimoniale	Elaborer et mettre en oeuvre un plan de restauration écologique de la Dordogne et de gestion différenciée de la végétation de ses abords Intégrer les exigences de restauration écologique/hydromorphologique et paysagère dans tout projet d'aménagement de berges Définir des modalités d'occupation et de tarification sur le DPF plus protectrices Lutter contre les dépôts illégaux en berge/en rivière et promouvoir une organisation de récupération et de gestion des déchets avec les communes et les structures compétentes Favoriser et accompagner les initiatives pour l'encadrement des activités nautiques (accès, pratiques) et leur signalétique Améliorer la qualité/sécurité d'accueil des espaces offerts au public sur les berges
Territoires	3.2	Action volontaire	Elaborer un projet pilote d'adaptation du territoire des palus	Disposer d'une stratégie intégrée croisant les enjeux de développement urbain, de conservation/restauration des milieux naturels et de risques accrus de submersion fluvio-maritime	Approfondir les diagnostics prospectifs (climat, démographie, activités...) S'appuyer sur le patrimoine environnemental, culturel et historique du territoire Constituer un collectif pour partager les enjeux du territoire Identifier des territoires et des actions pilotes Construire un projet de territoire intégrant : inondabilité, risques, adaptation des activités socio-économiques et préservation des zones humides Définir des actions participatives et informatives avec les populations et les acteurs socio-économiques Identifier les outils potentiels pour sa mise en oeuvre (par exemple programme LIFE, outil d'acquisition foncière)

Tableau 7 : Cartes mesures à retravailler – Modifications en gras

Chapitre	N°	Statut	Intitulé_V2	Objectif_V2	Méthode_V2
Territoires	3.3	Recommandation	Elaborer un schéma de cohérence des systèmes de protection contre les inondations	Renforcer les outils et les moyens pour envisager l'avenir et faire évoluer les systèmes de protection contre les inondations	Prise en compte de l'ensemble des systèmes d'endiguement de la basse Dordogne (St Jean de Blagnac - Ambès) Analyse des projets portés par les EPCI-ASA et de leur cohérence Formulation de recommandations et étude des besoins des gestionnaires pour leur mise en oeuvre
Changement climatique	4.4	Recommandation	Mettre en œuvre une stratégie préventive de limitation de l'érosion des sols agricoles et forestiers	Atteindre le bon état écologique et chimique des masses d'eau en luttant contre les pollutions diffuses	Identifier les zones les plus sensibles à l'érosion des sols pour y mettre en place une action spécifique (croisement cartographie initiale érosion, secteurs à forte pente [≥ 10%], zones à enjeux) Adapter les pratiques d'exploitation agricoles aux zones d'érosion Adapter les pratiques d'exploitation forestières aux zones d'érosion
Changement climatique	4.5	Mise en compatibilité	Caractériser et intégrer l'aléa érosif dans les documents d'urbanisme et les plans de gestion des bassins versants	Atteindre le bon état écologique et chimique des masses d'eau en luttant contre les pollutions diffuses	Déterminer l'aléa érosif à l'échelle du SAGE Préciser l'impact de l'aléa érosif sur le bassin Intégrer l'aléa érosif dans les documents de planification
Changement climatique	4.6	Mise en compatibilité	Préserver les éléments fixes du paysage dans les documents d'urbanisme et les plans de gestion des cours d'eau	Réduire l'érosion des sols et les flux polluants	Définir la méthode d'inventaire des éléments fixes du paysage (dont CCTP) Identifier les éléments topographiques et paysagers (effets notables sur le ruissellement et l'érosion) Inscrire ces éléments fixes du paysage dans les documents de planification Réaliser des travaux de restauration-conservation
Changement climatique	4.7	Recommandation	Engager des démarches ou expérimentations de réduction des flux (eau, sédiments, polluants), à l'échelle urbaine	Accroître la résilience du territoire aux risques d'érosion/ruissellement et améliorer la qualité des masses d'eau	Gérer les eaux pluviales à la source en favorisant le recours aux SFN : démarches exemplaires Accompagner les communes ayant gardé la compétence du pluvial à mettre en oeuvre des actions de gestion des eaux pluviales (fiches méthodes, zonages pluviaux, ...)
Changement climatique	4.8	Recommandation	Engager des démarches ou expérimentations de réduction des flux (eau, sédiments, polluants), à l'échelle des sous-bassins versants	Accroître la résilience du territoire aux risques d'érosion/ruissellement et améliorer la qualité des masses d'eau	Identifier et cartographier les éléments de la trame verte à l'échelle des sous-bassins versants (logique de séquençage) Inciter et accompagner, la mise en œuvre de solutions favorables à la rétention de l'eau en privilégiant les SFN Atteindre un pourcentage de la SAU en IAE (Infrastructures Agro-Ecologiques) supérieur à 10%
Changement climatique	5.1	Recommandation	Améliorer la gouvernance des ressources souterraines stratégiques pour l'AEP (Eocène et Crétacé)	Créer des conditions d'échange entre les acteurs qui facilitent le partage des enjeux et la mise en place de stratégies de gestion aux échelles adaptées	Créer des collectifs à l'échelle des nappes S'appuyer sur les organisations existantes - Eocène : CLE du SAGE Nappes profondes de Gironde , CD33, CD24 - Périgord Agenais Quercy : inter-SAGE (CLE des SAGE D.Atlantique, D. amont, Dropt, ...) Décliner des stratégies à l'échelle du territoire Dordogne atlantique
Changement climatique	5.3	Recommandation	Faire connaître les zones de sauvegarde et les zones de vulnérabilité	Préserver la qualité des ressources en eau souterraines stratégique pour l'alimentation en eau potable en agissant sur les zones de sauvegarde (SDAGE) et les zones de vulnérabilité (SAGE)	Elaborer et communiquer des porter à connaissance relatifs aux zonages de nappes souterraines et de captages AEP ainsi qu'aux enjeux associés
Changement climatique	5.4	Mise en compatibilité	Prendre en compte les zones de sauvegarde et les zones de vulnérabilité dans les documents d'urbanisme, les PPG et les procédures d'autorisation	Préserver la qualité des ressources en eau souterraines stratégique pour l'alimentation en eau potable en agissant sur les zones de sauvegarde (SDAGE) et les zones de vulnérabilité (SAGE)	Prendre en compte les cartographies dans les documents d'urbanisme, les PPG et les autorisations administratives Accompagner les collectivités dans la définition de stratégies (règlements, maîtrise foncière...) Mettre en place des outils de suivi qualitatif sur ces zones
Changement climatique	5.5	Action volontaire	Améliorer la connaissance de la nappe des alluvions de la Dordogne	Réhabiliter la nappe alluviale de la Dordogne en tant que ressource mobilisable pour l'eau potable	Préciser la connaissance hydrogéologique Identifier les unités fonctionnelles de la nappe
Changement climatique	5.6	Recommandation	Favoriser la reconquête qualitative des eaux de la nappe alluviale	Réhabiliter la nappe alluviale de la Dordogne en tant que ressource mobilisable pour l'eau potable	Définir une stratégie et un programme d'action pour la restauration qualitative de la nappe alluviale de la Dordogne en vue de son exploitation pour l'AEP

Tableau 8 : Cartes mesures à retravailler – Modifications en gras (suite 1)

Chapitre	N°	Statut	Intitulé_V2	Objectif_V2	Méthode_V2
Changement climatique	6.1.	Action volontaire	Assister les porteurs de SCoT à intégrer les enjeux du SAGE	Favoriser une meilleure prise en compte des enjeux du SAGE - en particulier ruissellement, eau potable et trame verte et bleue - par les acteurs de l'aménagement du territoire	Créer des partenariats d'assistance technique (porteurs de SCoT et organismes compétents : comités thématiques) Décliner des recommandations utiles et appliquées à l'échelle des SCoT pour une mise en compatibilité avec le SAGE (boîte à outils, guide, éléments de stratégie de maîtrise/gestion foncière, ...) Encourager les collectivités à l'action, notamment par la maîtrise et la gestion foncières des zones à enjeux
Changement climatique	6.3.	Mise en compatibilité	Faire valoir les zones humides, les réservoirs de biodiversité ainsi que les corridors écologiques dans les documents de planification	Contribuer à enrayer l'érosion de la biodiversité et à atténuer les effets du changement climatique	Inventorier et caractériser l'intégralité des zones humides (type, fonctionnalités, état, ...) Inventorier les réservoirs de biodiversité, les corridors écologiques et préciser leurs enjeux de conservation-restauration Inventorier les autres éléments de la trame verte et préciser leurs enjeux de conservation-restauration (complémentarité avec la disposition 4.6) Intégrer l' ensemble des ces espaces/milieus dans les documents d'urbanisme Définir une stratégie compensatoire à la disparition des zones humides (le cas échéant ; "bourse aux zones humides")
Changement climatique	6.5.	Recommandation	Renforcer les stratégies de restauration des milieux aquatiques des bassins versants affluents de la Dordogne	Améliorer l'efficacité de l'action pour la restauration des milieux aquatiques et mieux cibler les priorités	Créer de la synergie entre les acteurs compétents de l'eau et de l'aménagement du territoire (groupes travail , CCTP communs, ...) Elaborer des stratégies par sous bassins-versants définissant des enjeux prioritaires à traiter, en cohérence avec le SAGE (étiage, ruissellement-inondation, érosion...) Adapter les diagnostics aux enjeux des bassins (particularités hydrologiques, morphologiques, usages, ...) et à la prospective climatique Combiner et coordonner trois volets d'action : travaux (PPG), foncier, planification urbanisme (espace de bon fonctionnement)
Changement climatique	7.1.	Recommandation	Fixer des objectifs de sobriété	Permettre à la CLE de fixer et d'adapter des objectifs de sobriété	Réaliser des bilans annuels de l'état de la ressource et des prélèvements par sous-bassins et par usages Donner les moyens à la CLE de s'approprier les bilans, d'organiser une concertation et de fixer les objectifs de sobriété en matière de consommation de la ressource (par usage et sous-bassin versant : approche intégrée)
Changement climatique	7.3	Mise en compatibilité	Adapter l'AUP "Dordogne" pour répondre aux objectifs de sobriété définis par la CLE	Réduire les tensions sur la ressource et limiter les situations de crise	Réviser les valeurs de volumes autorisés à l'échelle des sous-bassins Réaliser des études complémentaires intégrant le changement climatique Mettre en œuvre des mesures de gestion : tours d'eau, non réattribution de volumes après cessation d'activités...
Changement climatique	7.4	Règle	Conditionner l'autorisation de tout nouveau prélèvement en rivière et en nappe d'accompagnement à l'engagement de démarches économes	Préserver la ressource en eau	Caractériser les incidences ou impacts du projet, pour chaque prélèvement, en considérant notamment : - les besoins en eau de l'installation - l'unité de gestion concernée et son état quantitatif - l'impact cumulé des prélèvements - les éléments démontrant l'absence de solution alternative - la justification de l'optimisation des usages existants et/ou prévus Définir des critères cumulatifs à respecter pour tout nouveau prélèvement (prescriptions particulières)
Changement climatique	7.5	Action volontaire	Améliorer la prise en compte de la sensibilité des milieux récepteurs et des usages associés dans la gestion des autorisations de rejets	Définir des flux de rejets admissibles	Recenser et diagnostiquer l'ensemble des rejets existants et la sensibilité des milieux (tous usages confondus) Définir des flux de rejets admissibles par axes ou sous-bassin Porter à la connaissance des acteurs ces valeurs
Biodiversité	8.2	Recommandation	S'assurer d'une bonne prise en compte des besoins des poissons migrateurs dans la gestion hydrologique et énergétique de la rivière Dordogne	Eviter une gestion des débits pénalisante pour les poissons migrateurs	Réaliser des bilans annuels de l'influence de la gestion des grands barrages sur l'hydrologie actuelle et à venir (prospective climatique) pendant les périodes à enjeux pour les poissons migrateurs et en lien avec les dispositions du SAGE estuaire Présenter les bilans auprès de la CLE
Biodiversité	8.3	Recommandation	Protéger et restaurer la capacité d'accueil des affluents de la Dordogne vis-à-vis des poissons migrateurs	Faire des cours d'eau affluents de la Dordogne des espaces refuges pour les poissons migrateurs	Evaluer la capacité d'accueil des affluents pour les poissons migrateurs (peuplements piscicoles et habitats favorables notamment) Définir une politique interdépartementale unique pour la restauration de la continuité écologique : doctrine homogène et niveaux d'ambition à atteindre Assurer la continuité écologique sur les tronçons classés au titre de la liste 2 du L.214-17 CE Eviter la dégradation des habitats sur ces secteurs et réaliser des opérations de restauration

Tableau 9 : Cartes mesures à modifier – Modifications en gras (suite 2)

Chapitre	N°	Statut	Intitulé_V2	Objectif_V2	Méthode_V2
Biodiversité	9.3	Action volontaire	Mettre en œuvre des actions d'atténuation du bouchon vaseux sur le territoire Dordogne atlantique	Contribuer à l'action coordonnée sur le bouchon vaseux	Définir la sensibilité de la zone fluviomaritime (voir la disposition 7.5) Adapter les flux des rejets (industriels, pluviaux, domestiques, ...) de cette zone (priorisation aux rejets aujourd'hui dysfonctionnels et aux travaux importants de maintenance/dimensionnement) Suivre les dispositions du SAGE estuaire
Usages	10.1	Action volontaire	Créer une gouvernance partagée et un partenariat institutionnalisé autour des usages économiques de l'eau	Faire travailler, dans l'intérêt général, l'ensemble des usagers économiques de l'eau	Créer une commission "usagers économiques de l'eau" qui fédère et engage Octroyer à la commission un rôle d'échanges entre usagers (besoins, contraintes, évolutions), de connaissance améliorée des activités économiques et d'éclairage pour la CLE Définir une vision, des objectifs et une feuille de route partagée mobilisant tous les usagers économiques de l'eau
Usages	11.2	Action volontaire	Accompagner la filière viticole dans la mise en œuvre d'un programme d'action pour réduire les apports et transferts de produits phytosanitaires	Limiter l'impact de l'activité viticole sur les milieux aquatiques, vis à vis des produits phytosanitaires, en priorité sur les cours d'eau déclassés au titre de la DCE	Créer un comité opérationnel multi-partenarial impliquant les futurs porteurs des actions Etablir la liste des bassins versants concernés Construire et mettre en œuvre des programmes d'actions (diagnostics individuels ; infrastructures agroécologiques ; changement de pratiques ; animations) Conforter les réseaux de suivi
Usages	11.4	Mise en compatibilité	Harmoniser la notion de « points d'eau », introduite par arrêté ministériel du 4 mai 2017, à l'échelle du SAGE	Rendre plus cohérente et compréhensible la réglementation sur l'eau quant aux ZNT	Créer un groupe de travail interdépartemental Proposer une harmonisation Réviser les arrêtés préfectoraux

Tableau 10 : Cartes mesures à modifier – Modifications en gras (suite 3)

Chapitre	N°	Statut	Intitulé_V2	Objectif_V2	Méthode_V2
Biodiversité	8.6	Mise en compatibilité	Etablir un règlement d'eau intégrant des objectifs d'efficacité pour la circulation des poissons migrateurs pour l'ensemble des barrages du bergeracois	Assurer un franchissement des barrages par les poissons migrateurs suffisants pour le bon état de conservation des espèces	Fixer des taux de franchissement à atteindre par espèce cible, par ouvrage et cumulés, en montaison et en dévalaison Inscrire ces taux dans les règlements d'eau des ouvrages

Tableau 11 : Carte mesure rejetée

Chapitre	N°	Statut	Intitulé_V2	Objectif_V2	Méthode_V2
Biodiversité	8.4. bis	Action volontaire	Etablir un plan d'urgence migrateurs	Maintenir une population minimale	Mettre en œuvre des actions concrètes et prescriptives

Tableau 12 : Carte mesure ajoutée

Chapitre	N°	Statut	Intitulé_V2	Objectif_V2	Méthode_V2
Changement climatique	6.2.	Règle	Protéger les zones humides	Limiter la destruction des zones humides et favoriser leur préservation	Limiter les IOTA et ICPE (autorisée, enregistrée, déclarée) entraînant la dégradation et/ou destruction, totale ou partielle, de zones humides Mieux encadrer la séquence "Eviter/Réduire/Compenser" Définir les exceptions
Changement climatique	6.4.	Règle	Encadrer l'existence de plans d'eau sur le territoire	Eviter la multiplication des plans d'eau à l'échelle du sous-bassin versant	Limiter la création et/ou l'extension de tout plan d'eau (autorisé, enregistré, déclaré) Prescrire des conditions cumulatives à respecter en cas de dérogation (création, extension, renouvellement de plans d'eau) Définir les exceptions

Tableau 13 : Cartes mesures controversées



Bilan et clôture de la journée

L'assemblée est appelée à exprimer son ressenti, en un mot, par rapport à la journée de travail participatif. Les retours sont positifs, les participants soulignant leur intérêt pour le format de l'atelier, sa dynamique générale et le sentiment de bon atteinte de l'objectif visé (abondement des mesures projets du SAGE pour présentation et débat avec les acteurs territoriaux).

M. Jean GALAND se félicite du nombre de participants à ce premier atelier CLE de co-écriture du PAGD et du règlement du SAGE, regrettant néanmoins une mobilisation encore trop faible des élus. Il appelle chacun à rester présent, actif et constructif dans les débats à venir afin de répondre aux ambitions que la CLE s'est fixé pour le territoire de Dordogne Atlantique. Et de rappeler les prochaines échéances arrêtées lors de la séance plénière de la CLE du 30 avril 2024.

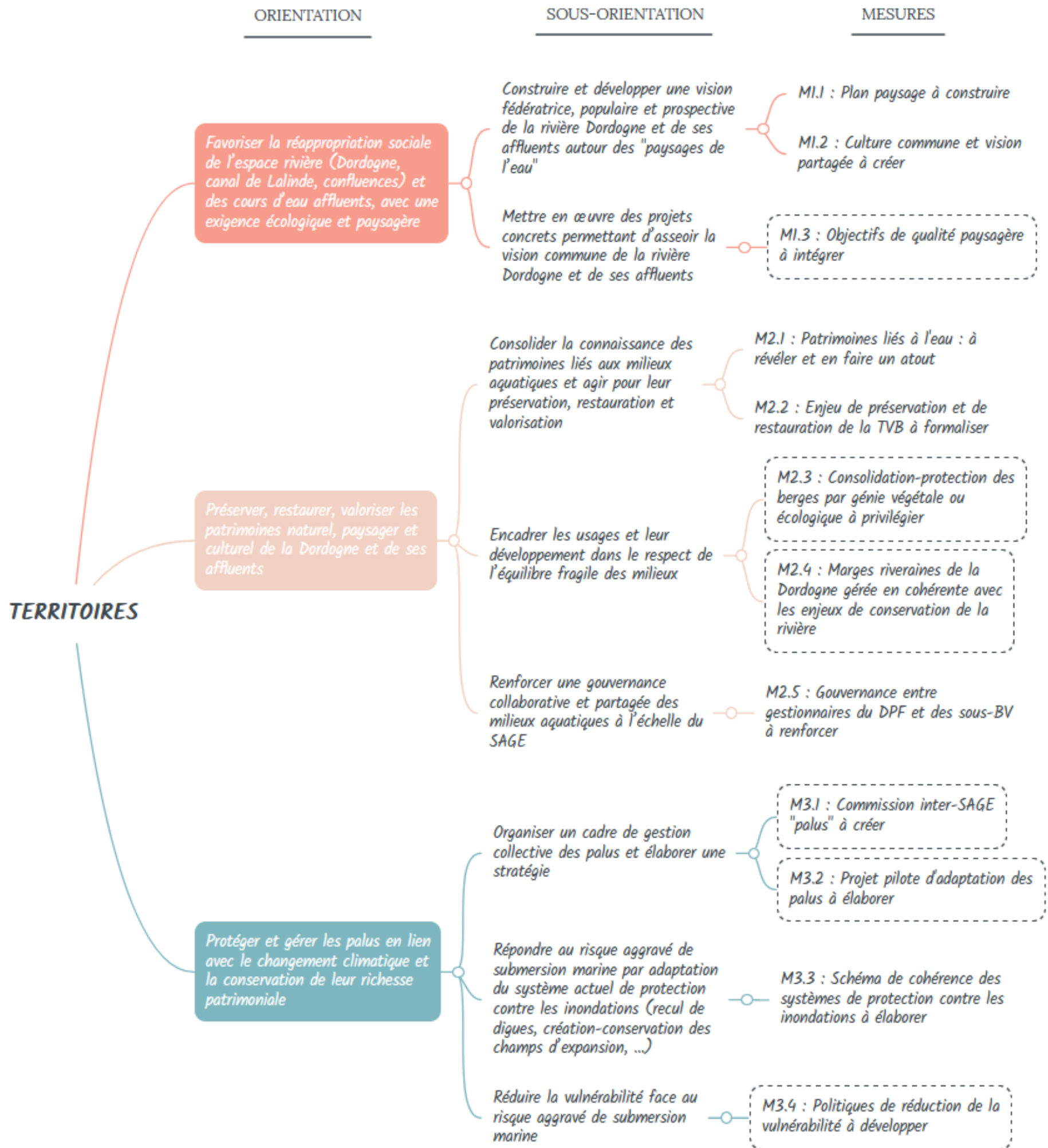
➤ Planning de la première étape participative :

7 juin 2024	Atelier CLE (objet du présent compte rendu)
18 juin 2024	Atelier territorial (Prigonrieux)
25 juin 2024	Atelier territorial (Vayres)
9 juillet 2024	Réunion du Bureau de la CLE (Saint-Germain-la-Rivière)
Juillet-sept.2024	Questionnaire en ligne (fiches mesures travaillées par CLE lors de l'atelier du 7 juin)

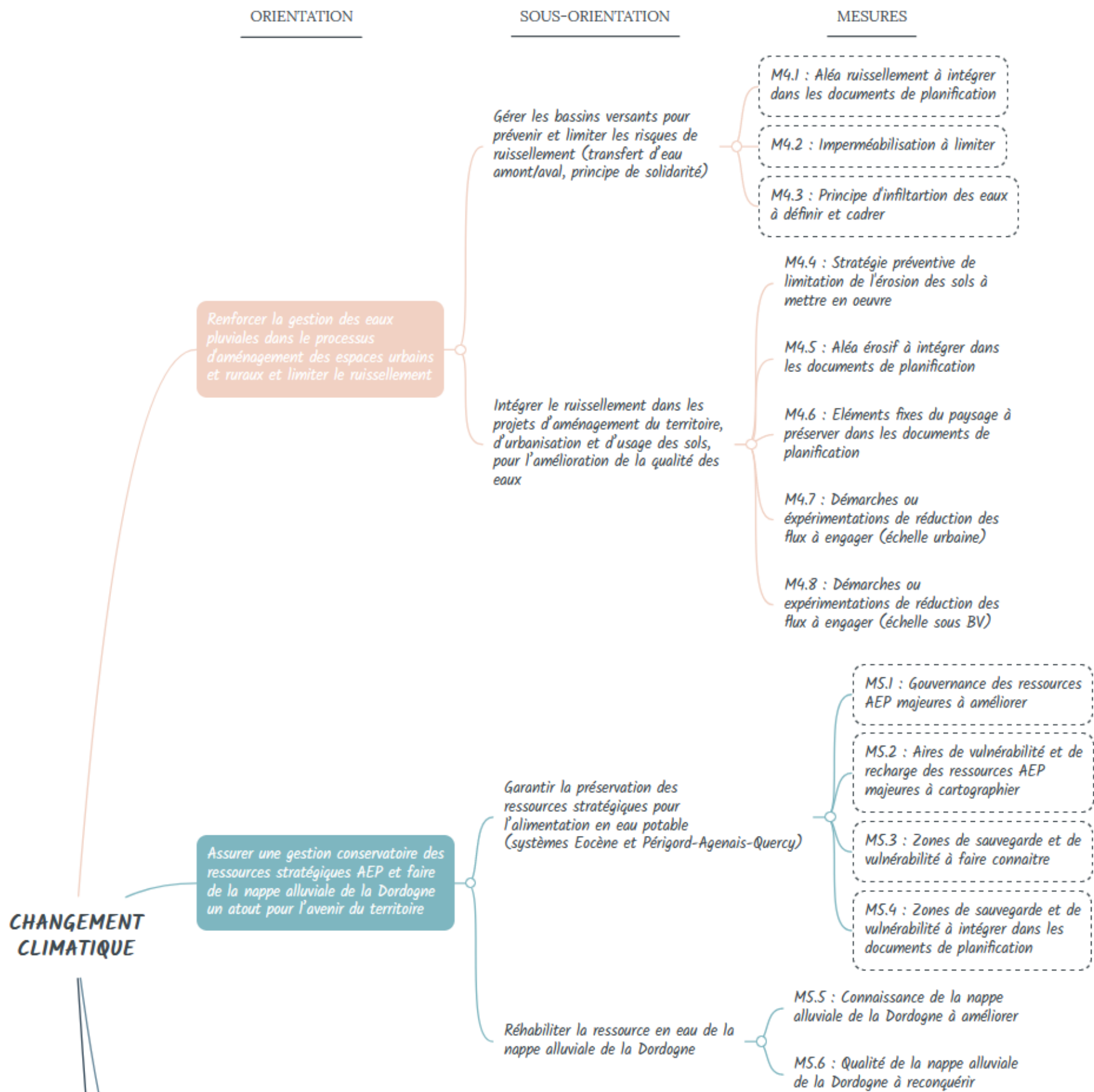


Annexe 1 : cartes mentales

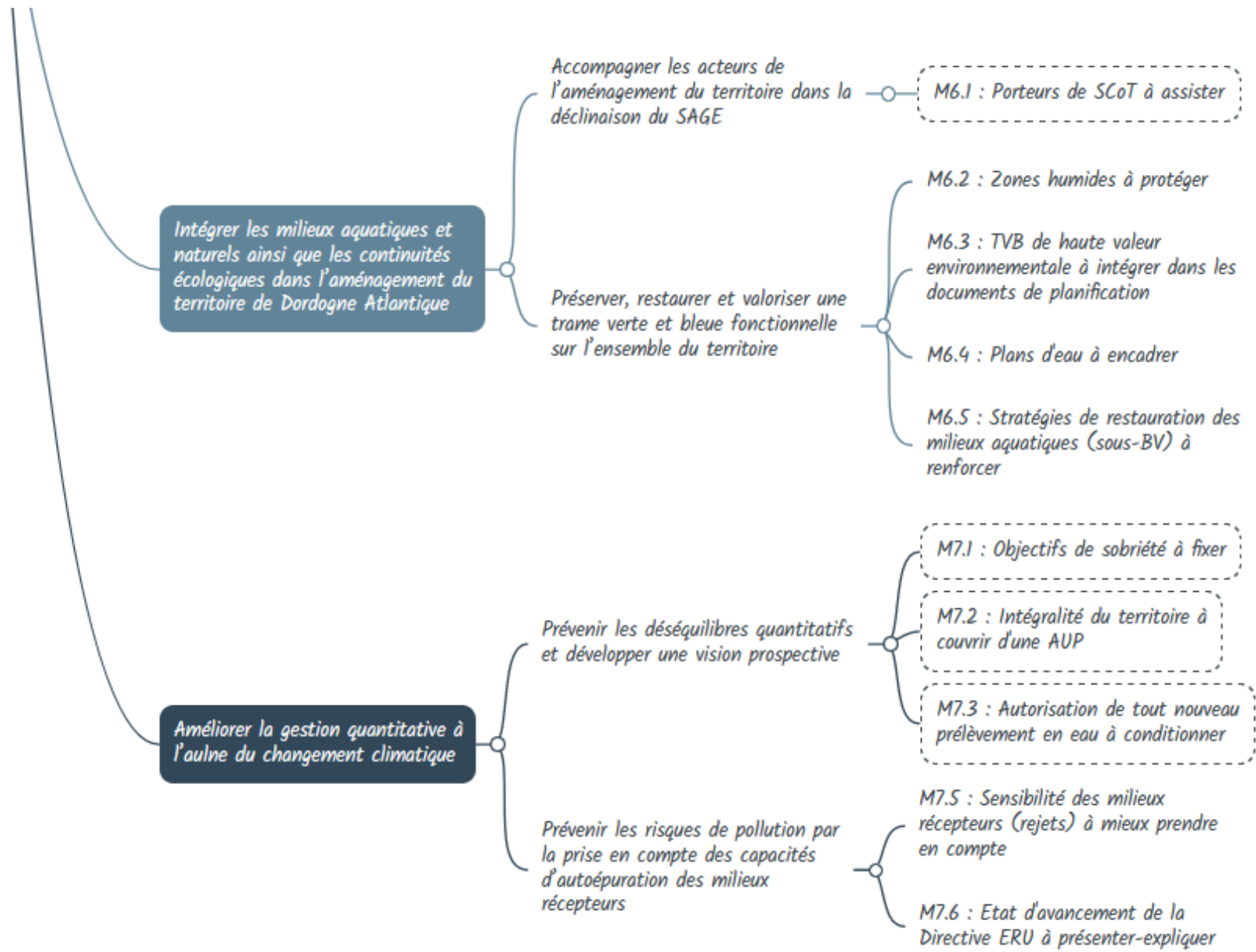
Thématique « Territoires » :



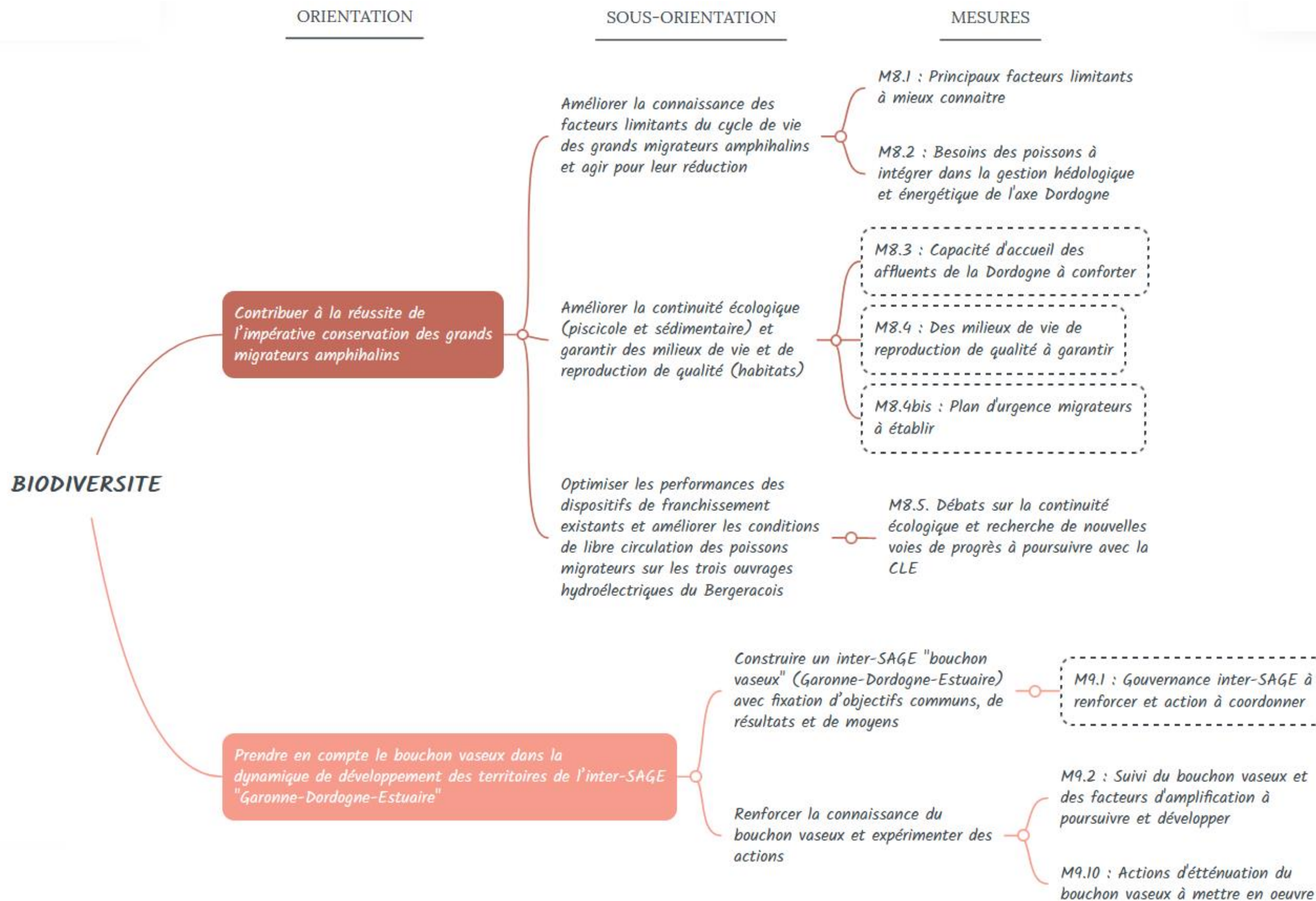
Thématique « Changement climatique » :



Thématique « Changement climatique » : (suite)



Thématique « Biodiversité » :



Thématique « Usages et transitions » :

